

## Document annexe : pétitions de la Session des Jeunes 2025

**Auteur-e(-s) :** Session des Jeunes

**Titre :** Renforcement de la sensibilisation et prévention des discriminations de genre

**Contenu :**

La session des jeunes par 32 voix contre 35 et 16 abstentions demande au Grand Conseil de faire des propositions dans le sens des demandes suivantes :

1). Créer ou soutenir la création d'une structure de médiation subventionnée par l'État, avec un protocole d'action centré sur l'écoute des victimes, facilitant l'échange entre les différentes parties. Cette structure aura notamment les tâches suivantes :

- Mener des actions de prévention dans les écoles obligatoires et au \*post-obligatoire.
- Encourager et assurer l'accessibilité des actions de prévention dans les associations et sociétés extrascolaires pour les victimes en âge scolaire ou non (ex : clubs sportifs, etc.).
- Encourager et assurer l'accessibilité des actions de prévention dans toute autre structure publique ou privée.
- Faciliter l'accès à une permanence à l'ensemble de la population.
- Accompagner les victimes dans les démarches judiciaires.

Le but de cette structure est de permettre d'accélérer le processus de prise en charge des victimes et leur suivi jusqu'à l'aboutissement de l'amélioration de la situation de la victime.

2). Élargir et/ou renforcer le mandat du GSN (Génération Sexualité Neuchâtel) pour y intégrer les notions de discriminations au sens large dans le cadre des actions et prestations déjà mises en place, en axant sur les parents et les professionnels concernés. Les prestations à destination des jeunes doivent également être améliorées.

À titre d'exemple, lors des premières séances parents-élèves, le GSN pourrait être présent de manière obligatoire.

De même, il s'agit de considérer de rendre obligatoire la mise en place et /ou le renforcement de la formation auprès des professionnels intervenant auprès des enfants que ce soit dans le cadre scolaire, pré ou parascolaire.

3). Créer un espace communautaire permanent, ouvertes aux personnes victimes de discrimination ou non, prioritairement pour les jeunes de 12 à 20 ans. La mission serait prioritairement l'accompagnement des personnes victimes de discriminations, mais servirait également d'espace de rencontres pour passer du temps avec ses amis. De tels espaces doivent être rendus disponibles dans toutes les régions, soit en créant de nouvelles structures, soit en promouvant celles existantes.

Des organisations telles que le GSN peuvent faire la promotion de tels espaces dans le cadre de leurs diverses formations. En plus de cette promotion directe au sein de séances, un mode plus élargi comme des affiches peut être mis en place pour toucher un maximum de personnes concernées et intéressées.

\*L'ensemble des structures éducatives : Lycée, CPNE, apprentissages, HES, ES, Université, etc.

**Développement (obligatoire) :**

Développement oral durant la session des jeunes.

**Auteur-rices (premières et premiers signataires) :**

*Prénom, nom*

1. Alissia Camilo Da Costa
2. Olivia Contal
3. Kirralie Robertson
4. Roman Andrade
5. Mathilda Monnard

Emile Blant, président du Grand Conseil

Député-e (rédacteur-trice de la pétition): Sarah Curty

**Auteur-e(-s) : Session des Jeunes**

**Titre : Pour l'inscription dans la Loi sur l'enfance et la jeunesse de mesures pérennes de prévention, de sensibilisation et de formation autour de la digitalisation**

**Contenu :**

Nous, membres de la Session des Jeunes 2025,

Conscients de l'importance et de la place du numérique dans l'évolution de la société, mais également critiques vis-à-vis du manque de sensibilisation, de prévention et d'espaces de dialogue permettant l'accompagnement et la sensibilisation tant aux enjeux, aux risques et aux apports positifs de la digitalisation, demandons par 48 voix contre 13 et 17 abstentions

**L'inscription, dans la Loi sur l'enfance et la jeunesse à venir, de l'impératif de sensibilisation, de prévention et la création d'espaces de dialogue en lien avec la digitalisation de la société.**

**Développement (obligatoire) :**

La digitalisation de la société est une réalité, et doit être accompagnée. Toutefois, nous ne pouvons que constater et déplorer le manque de sensibilisation et d'accompagnement autour de ses enjeux, de ses risques, mais également de ses apports. Certes, des programmes et des mesures existent, mais elles ne sont, à notre sens, pas assez soutenues, ni développées, et ne bénéficient pas d'un encadrement légal suffisant. Dès lors, nous demandons que la loi sur l'enfance et la jeunesse, en cours de rédaction, prenne impérativement en compte, et au minimum, les aspects suivants :

- La formation des jeunes (enfants et adultes) au numérique, afin, notamment, de les préserver du stress et de l'anxiété liés aux nouveaux médias. Cela à travers, principalement :
  - Une sensibilisation, prévention non basée sur la peur, en intégrant les pairs ou une personne de référence en lien direct avec le domaine. Cela, tant dans le domaine de la santé mentale que du numérique.
  - La création de groupes/espaces de parole liés aux problèmes du numérique et à son impact sur la santé mentale.
  - L'identification claire quant à la possibilité d'obtenir des informations ou de l'aide liés au domaine du numérique.
  - La normalisation des demandes d'aides en lien avec le numérique et ses effets.
- La dédramatisation autour des appareils numériques et de leurs usages, notamment dans les établissements de formation obligatoire et postobligatoire, en prenant en compte :
  - Une meilleure cohérence entre les mesures d'interdiction et de leurs usages imposés.
  - Former à l'éducation positive et créative, visant à une utilisation active des outils numériques.
- Prendre soin des enfants en les formant pour éviter les addictions. Notamment :
  - Mettre en place des aides liées aux addictions dans les écoles.
  - Identifier une autorité et un service qui pourraient être actionnés dans ce cadre.

**Le Conseil d'État est attentif à prendre en compte le délai de rédaction de la loi sur l'enfance et la jeunesse et veille à mettre en place des mesures transitoires jusqu'à ce terme.**

**Auteur-rices (premières et premiers signataires) :**

*Prénom, nom*

1. Ana Mocellin,
2. Judicaël Kabedi,
3. Eliza Leuba
4. Mattia Galloppa,
5. Alexis Divernois.

Emile Blant, président du Grand Conseil

Député-e (rédacteur-trice de la pétition) : Hugo Clémence

**Auteur-e(-s) : Session des Jeunes**

**Titre : Nouveau départ**

**Contenu :**

La session cantonale des jeunes demande par 38 voix contre 28 et 17 abstentions à adopter un objet parlementaire visant à membres au Grand Conseil de déposer une résolution urgente pour soutenir le projet fédéral « 25.019 Assainissement des dettes des personnes physiques » en proposant d'ajouter les éléments suivants :

- Cours d'accompagnement obligatoires pendant la procédure de désendettement
- En principe, possibilité d'avoir recours à cet outil maximum deux fois au cours d'une vie, dont une fois avant 30 ans.

Cette résolution doit être munie de la clause d'urgence afin d'être traitée avant la session fédérale d'hiver 2025.

**Développement (obligatoire) :**

Le parlement fédéral traitera, lors de sa session d'hiver 2025 d'un objet intitulé « Assainissement des dettes des personnes physiques ». Cet objet a pour but d'introduire une possibilité d'effacement des dettes et ainsi offrir un nouveau départ à des personnes ayant connu un événement imprévu et dévastateur pour leurs finances (accident grave, maladie, etc.).

Nous souhaitons que le Grand Conseil soutienne cet objet car nous pensons que cet outil pourrait bénéficier tous les acteurs (l'état, le demandeur, peut-être même le créancier qui serait moins enclin à octroyer un prêt trop conséquent).

Les personnes qui tombent dans la spirale du surendettement ont beaucoup de mal à en sortir et restent, toute leur vie dépendantes d'aides de l'état. Personne n'est gagnant puisque ces personnes ne remboursent jamais entièrement leurs dettes et les créanciers (souvent l'état) doivent effacer l'ardoise après leur décès. Il nous semble qu'il s'agirait d'un bon moyen pour les réinsérer dans la société et qu'elles redeviennent des consommatrices et des contribuables.

Le projet propose une procédure de 3 ans pendant lesquelles tout ou presque leur est saisi pour rembourser les dettes qui peuvent l'être. Nous pensons que les personnes qui vivraient pendant 3 ans sans argent seraient très motivées à ne pas retomber dans l'endettement.

Au final personne ne perd rien, les gens sont réinsérés, ils vivent mieux, ils recommencent à gagner de l'argent à être payés, en gros on arrête de payer pour eux et on perd de l'argent qu'on aurait presque de toutes manière perdue. Qu'on récupéra sur toutes ces années où ils vont travailler.

**Auteur-rices (premières et premiers signataires) :**

*Prénom, nom*

1. Leila Pimenta De Oliveira
2. Ghzlan Alhouseen
3. Skifter Muhagjeri
4. Yanis Bonvin

5. Tiago Manfredonia

Emile Blant, président du Grand Conseil

Député-e (rédacteur-trice de la pétition): Jasmine Herrera

**Auteur-e(-s) :** Session des Jeunes

**Titre :** Pour des cours de sensibilisation au changement climatique et de prévention des dangers naturels au sein des écoles obligatoires du canton

**Contenu :**

*Ce qui est demandé au Grand Conseil :*

La session des jeunes, par 61 voix contre 10 et 11 abstentions, appelle le Grand Conseil à adopter un objet parlementaire visant à encourager les différents cercles scolaires du canton de Neuchâtel à organiser ponctuellement des cours de sensibilisation au changement climatique ainsi que de prévention des dangers naturels au sein des écoles obligatoires du canton.

**Développement (obligatoire) :**

Le changement climatique et l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles sont un problème pour notre société, au sens large.

Nous pensons qu'il est impératif de sensibiliser les enfants le plus rapidement possible aux enjeux liés aux problématiques susmentionnées et pour ce faire, des cours ponctuels sur le sujet nous semblent être la voie la plus adaptée.

**Auteur-rices (premières et premiers signataires) : = Signataires responsables**

*Prénom, nom*

1. Tara van den Oudenhoven
2. Maé Bon
3. Nathan Tanner
4. Louis Fernandez Lambert
5. Amélie Layla Burkard
6. Mihaela-Cătălina Blujdea
7. Amelia Hayat
8. Arnaud Zuber
9. Loan Lopes
10. Nelson Burnier
11. Maël Käser
12. Nikky Oppliger
13. François Béguin
14. Marie-Catherine Kallista Schilt
15. Luca Jeanmaire-dit-Quartier

Emile Blant, président du Grand Conseil

<b>Auteur-e(-s) : Session des Jeunes</b>
<b>Titre : L'accès des jeunes à la culture doit être renforcé !</b>
<b>Contenu :</b>  <p>La session des jeunes estime indispensable de renforcer et d'améliorer l'accès à la culture pour la jeunesse du canton.</p> <p>Par 61 voix contre 11 et 10 abstentions, elle appelle le Grand conseil / la commission C du Grand conseil à adopter un objet parlementaire visant à la création d'un groupe de travail mixte, notamment composé de jeunes et de représentant-e-s de l'administration compétent-e-s pour les questions culturelles et de la jeunesse.</p> <p>La commission aura pour tâches de proposer des mesures concrètes à même d'atteindre l'objectif général formulé et – en ce sens – en éliminer les freins principaux, comme les coûts trop élevés.</p> <p>Elle devra notamment superviser la création d'une plateforme numérique permettant de promouvoir les événements culturels dans le canton et les avantages réservés aux jeunes.</p> <p>Outre la promotion d'offre déjà existante, la commission mettra sur pieds des solutions concrètes adaptées aux jeunes, répondant notamment aux problèmes liés au coût ainsi qu'à la légitimité des jeunes à fréquenter certains lieux culturels.</p>
<b>Développement (obligatoire) :</b>  <p>Il ressort de l'expérience des jeunes pétitionnaires que l'information sur l'offre culturelle, en particulier celle destinée aux jeunes, n'est pas suffisamment connue des intéressé-e-s. Par ailleurs, cette offre est considérée comme pas toujours attractive et adaptée. Typiquement, une initiative telle que l'AG culturel est trop peu connue et utilisée.</p> <p>En ce qui concerne la plateforme numérique, elle regroupera l'ensemble des événements culturels du Canton de Neuchâtel. Tout un chacun sera libre de soumettre un événement pour agréments ce catalogue, afin d'inciter la population – et notamment les jeunes – à devenir acteur-rices des offres culturelles. La communication autour de ce catalogue sera axée sur les jeunes de 15 à 25 ans et diffusée via des canaux adaptés à ce public cible.</p>
<b>Auteur-rices (premières et premiers signataires) : = Signataires responsables</b>  <i>Prénom, nom</i>  <ol style="list-style-type: none"><li>1. Erda Morelli</li><li>2. Numa Zürcher</li><li>3. George Socrate Kondylis Matei</li><li>4. Aloïs Prongué</li><li>5. Pema Tundup Pematsang</li></ol>

Emile Blant, président du Grand Conseil

Député-e (rédacteur-trice de la pétition): Mauro Moruzzi

<b>Auteur-e(-s) :</b>	<b>Session des Jeunes</b>
<b>Titre :</b>	<b>Mise en place de cours de formation sur la politique et d'encouragement à la participation</b>
<b>Contenu :</b>	<p>La session des jeunes, par 38 voix contre 34 et 9 abstentions, appelle le Grand Conseil à adopter un objet parlementaire visant à mettre en place un cours de formation sur la politique et d'encouragement à la participation à l'école. Ces cours pourront être introduits à la fin de l'école obligatoire ou bien dans les formations suivantes telles que le lycée ou le CPNE ; idéalement, ils devront commencer par une introduction à la fin de l'école obligatoire suivi par des cours plus soutenus dans la formation post-obligatoire. Il doit s'agir de cours réguliers et non d'une intervention ponctuelle durant l'année, dans le respect du cadre réglementaire actuel.</p>
<b>Développement (obligatoire) :</b>	<p>Les jeunes votent peu et moins que les autres classes d'âge de la population. Il convient de les inciter à participer davantage à la vie politique et à voter. Pour ce faire, les cours existants à l'école, à savoir principalement le MCC ou l'ECG, ne sont pas suffisants et ne mettent pas assez l'accent sur la politique. Il ne s'agit plus de présenter de manière purement descriptive le système politique suisse mais de faire émerger de vrais citoyens avec un esprit critique, favorisant ainsi l'apprentissage tout au long de la vie. Ces cours seront supportés par une application de type « easyvote » qui regroupe l'ensemble des objets politiques soumis en votation.</p> <p>On pourrait ouvrir ces classes à des intervenants externes au corps professoral, avec par exemple des présentations de la part des partis politiques. Ces cours laisseront place à des débats politiques entre les élèves et étudiants sur d'importants sujets politiques qui touchent les jeunes, comme par exemple la question du droit de vote à 16 ans.</p>
<b>Auteur-rices (premières et premiers signataires) :</b>	<p><i>Prénom, nom</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Simon Denys</li> <li>2. Gabriel Schlund</li> <li>3. Amélie Wälti</li> <li>4. Samuel Rangel Salazar</li> <li>5. Alex Oesch</li> </ol> <p>Emile Blant, président du Grand Conseil</p>